



Déclarations et Discours

N° 76/21

LE CANADA ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE, PIONNIERS DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

Notes pour une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, lors de la signature de l'Accord-cadre de coopération commerciale et économique entre le Canada et les Communautés européennes à Ottawa, le 6 juillet 1976.

Comme toutes les affaires humaines, la politique étrangère est modelée, en partie, par la logique et la pression des événements et, en partie, par l'orientation qu'on lui donne. Il ne peut en être autrement. Toutefois, plus l'orientation est sûre, plus elle permet de façonner les événements et d'atteindre les objectifs que les nations, tout autant que les individus, se fixent.

Il y a quelques années, vers la fin de la deuxième moitié du 20^e siècle, le Canada a senti le besoin de revoir ses objectifs à la lumière des réalités nouvelles. Il nous est alors apparu clairement que nous ne pouvions laisser les événements suivre leur cours, pas même en ce qui concerne nos relations avec les nations d'Europe de l'Ouest avec lesquelles le Canada est lié par de nombreuses traditions, par la culture et la langue.

La Communauté européenne emprunta alors une voie qui ajouta une dimension nouvelle et des plus importantes à la réalité internationale. Tout comme les Européens eux-mêmes, nous n'avons pas sous-estimé les obstacles qui se dressaient entre les idées et leur réalisation, mais nous avons toujours cru que l'Europe de l'Ouest continuerait d'évoluer vers une plus grande unité. Devant ce fait nouveau et unique dans les affaires mondiales, et compte tenu des changements perceptibles qui survenaient rapidement sur la scène canadienne, nous devons réagir.

Il était clair que le besoin de s'adapter à des circonstances changeantes et de faire prendre aux événements la tournure désirée exigeait l'adoption d'une nouvelle politique étrangère. Comme la plupart de nos amis européens le savent, un principe fondamental de notre politique étrangère veut que le Canada, tout en restant en harmonie avec les États-Unis, se développe et affirme son identité nationale dans le respect de ses propres intérêts nationaux. Il était donc logique pour le Canada de chercher à renforcer et à étendre ses relations économiques avec la Communauté européenne, cette entité qui, avec son infrastructure industrielle extrêmement développée et ses besoins croissants en importations, est devenue,

sur le plan mondial, la puissance commerciale la plus importante.

La nouvelle orientation de notre politique aurait sans aucun doute suffi à multiplier les échanges entre le Canada et l'Europe, mais le Gouvernement canadien était d'avis, et je crois que nos partenaires européens l'étaient aussi, que nous pouvions accélérer le processus et infléchir les événements dans notre intérêt mutuel.

La promotion de nos relations économiques et commerciales avec les Communautés européennes a donc pris de plus en plus d'importance dans le schéma de notre politique étrangère; cette importance s'est manifestée dans le dialogue qui, entrepris en 1972, a abouti aujourd'hui à la conclusion de l'Accord-cadre de coopération économique et commerciale entre le Canada et les Communautés européennes. Il convient de souligner que cet Accord, unique chez les pays industrialisés, fait de nous des pionniers dans le domaine de la coopération économique internationale.

Ce jour représente donc un important jalon pour nous, et c'est tout un honneur pour moi que de souhaiter officiellement et chaleureusement la bienvenue au ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Son Excellence M. Max Van der Stoel, en sa qualité de Président du Conseil des Communautés européennes, ainsi qu'à Sir Christopher Soames, Vice-président de la Commission des Communautés européennes.

Sachant, M. Van der Stoel, combien vous avez dû être occupé en ce mois de juillet où, dès le premier jour, votre accession à la présidence du Conseil, s'est ajoutée à vos responsabilités internes, je vous suis reconnaissant de votre venue à Ottawa.

J'aimerais également profiter de l'occasion pour rendre hommage à Sir Christopher Soames, pour sa contribution insigne aux efforts qui ont abouti à l'Accord entre le Canada et la Communauté. J'aimerais aussi signaler le travail des négociateurs principaux des deux parties, M. Leslie Fielding pour la Communauté et M. Michel Dupuy pour le Canada, dont les qualités de négociateurs ressortent à la lecture de l'Accord. À mon regret, M. Dupuy n'a pu être des nôtres aujourd'hui, une réunion de la Conférence sur la coopération économique internationale l'ayant appelé à Paris. Je suis ravi cependant que M. Fielding ait pu se joindre à nous.

Nous avons relevé le premier défi, mais l'Accord conclu, il nous reste à lui insuffler la vie. Ce sera là une des fonctions importantes de la Commission mixte de coopération créée aux termes de l'Accord.

Nous ne nous attendons pas à ce que la situation change du jour au

lendemain. Mais l'Accord peut servir de catalyseur à une coopération économique qui, chez nous, fera appel aussi bien aux provinces qu'au secteur privé. Il est donc opportun qu'aux représentants des Communautés européennes et de leurs États membres se soient joints aujourd'hui des représentants des gouvernements provinciaux et de l'entreprise privée au Canada. C'est seulement avec la participation de tous que nous pourrons réaliser pleinement les promesses de l'Accord.

Ainsi, loin de mettre fin à un processus, la cérémonie d'aujourd'hui marque le début d'une nouvelle entreprise. La voie est tracée, le cadre est maintenant en place; il ne tient plus qu'à nous, de part et d'autre, de traduire les promesses en réalités.

S/C